

Dans les fédérations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **8 (1916)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sant les sentiments des minorités. Par l'oppression on peut s'aliéner des éléments d'une loyauté sûre et éprouvée, mais on ne gagne rien. Il faut ou exterminer les minorités ou les traiter avec bienveillance. Tout cela sont des vérités qui paraissent si simples et qui, néanmoins, ont été bien négligées. Cette guerre, en exigeant des sacrifices et des efforts inouïs, a démontré, à ne pas s'y méprendre, que le nationalisme se manifestant en persécution des minorités par la majorité est une source de faiblesse pour l'Etat qui en est fautif, tandis que le même principe peut vivifier le peuple entier si chaque nationalité, faisant une partie intégrale de la nation, jouit de la plénitude de ses droits.

On a vu des Etats où la nécessité de resserrer le lien moral entre les sujets a forcé le gouvernement à relâcher les liens policiers. Mais il y a eu aussi des exemples de politique opposés. Sous l'influence néfaste de l'idée d'une lutte de race, on a vu des persécutions brutales perpétrées contre des citoyens paisibles et loyaux.

Dans cette guerre, toutes les actions prennent des dimensions gigantesques et leurs efforts bienfaisants ou néfastes se font sentir avec une force éloquente.

L'expérience actuelle prouve que le nationalisme, comme force politique, perd sa raison d'être dans les pays où il n'est pas appliqué par contrainte; que la tolérance dans le domaine des croyances et des sentiments est non seulement la politique la plus juste, mais aussi la plus avantageuse. Le nationalisme peut devenir un principe constructif ou destructif, selon son application dans un sens ou dans un autre.



Dans les fédérations

Chez les ouvriers sur bois

Le congrès des ouvriers sur bois, le quinzième depuis la fondation de cette fédération, a eu lieu à Zurich, pendant les fêtes de Pâques et n'a pas duré moins de trois jours.

Le camarade Petersen, représentant la fédération danoise, est présent, ainsi que plusieurs délégués suisses de l'U. S. F. S., de la fédération ouvrière, etc. En outre, il est fait lecture de lettres envoyées par les fédérations sœurs de France, d'Angleterre, d'Allemagne, du Luxembourg, de Belgique, d'Autriche et de Suède. La guerre n'a donc pas réussi à briser les liens de l'Internationale des ouvriers sur bois.

Après le rapport de gestion du comité central, une longue discussion a eu lieu au sujet de la proposition de Bâle, déjà citée par la *Revue*, de déplacer le siège central de Zurich à Berne et

de révoquer le secrétaire romand. C'est à l'unanimité moins trois voix que cette double proposition est rejetée. Une autre proposition de transférer le secrétariat romand à Zurich est repoussée également par 28 voix contre 19.

Le caissier central a présenté un rapport sur ce sujet: «L'Etat et l'assurance-chômage.» Les conclusions de ce rapport sont données par des considérants que le manque de place ne nous permet pas de publier *in extenso*. Qu'il nous suffise de reproduire ces quelques lignes qui indiquent que chez les ouvriers sur bois on admet comme seule bonne règle en matière d'assurance-chômage, l'assurance syndicale avec participation financière de l'Etat:

Les fédérations syndicales qui contribuent dans la mesure de leur pouvoir à cette tâche, qui se sont démontrées comme les organes les plus efficaces pour organiser, entreprendre et contrôler l'assistance aux chômeurs, qui bénéficient déjà dans certains cas de restitutions par l'Etat d'une partie des charges de cet ordre, ont le droit d'exiger des pouvoirs publics à être suffisamment appuyées moralement et financièrement.

Au sujet de l'assurance-chômage, l'assemblée vote la proposition suivante: «L'Union suisse des fédérations syndicales sera chargée d'adresser au Conseil fédéral une requête demandant que la Confédération mette à la disposition des syndicats ouvriers un fonds de 250,000 francs pour être affecté aux sans-travail.»

Plusieurs motions et propositions, ayant trait à des questions d'ordre administratif de la fédération, sont réglées assez rapidement. Notons en passant l'augmentation des cotisations, refusée en raison de la situation actuelle, la prise en considération, avec renvoi au comité central pour étude, d'une motion tendant à la création d'une caisse de vieillesse et d'invalidité, maintien du siège de la fédération à Zurich, pour deux ans, vote d'une résolution protestant contre l'interdiction d'émigrer aux ouvriers métallurgistes, etc.

Un débat intéressant a lieu au sujet de l'attitude du secrétariat international des ouvriers sur bois, dont le siège est à Berlin, et se termine par un vote unanime de l'ordre du jour suivant:

«Le congrès de la Fédération suisse des ouvriers sur bois, réuni à Zurich, flétrit résolument l'attitude des chefs des syndicats des nations belligérantes qui, après vingt-deux mois de carnage, soutiennent encore la guerre jusqu'au bout. Le congrès, comme membre de l'Union internationale des ouvriers sur bois, décide:

1. De protester vivement contre le point de vue préconisé par la *Holzarbeiter-Zeitung* de Berlin, l'organe de la Fédération allemande des ouvriers sur bois qui insiste en faveur de la politique belliqueuse outrancière.

2. Après le refus inavouable du secrétaire international Leipart d'accréditer le manifeste de la Fédération suisse des ouvriers sur bois du 30 juillet 1915, recommandant aux organisations nationales affiliées d'entreprendre une campagne en faveur de la paix, charge le comité central d'insister auprès du prochain congrès in-

ternational pour que le siège du secrétariat soit déplacé dans un autre pays.

Les membres et les fédérations qui voient dans la conclusion d'une paix immédiate la réalisation du vrai socialisme universel, sont exhortés à travailler sans relâche à la rupture de la trêve intérieure et à sauvegarder sans égards, au moyen de la lutte de classe, leurs intérêts politiques et économiques. Ce moyen seul nous permettra de faire mettre fin rapidement à la sanglante boucherie humaine.

C'est inspiré de ces sentiments que le congrès adresse ses salutations de combat, dans un esprit cordial et universel, à tous les groupements affiliés à notre Union internationale. »

Après les discours d'usage, le congrès prend fin le dimanche soir. Il fallut six séances pour épuiser l'ordre du jour.

* * *

Il n'est pas sans intérêt de faire un rapprochement entre la résolution ci-dessus et celle que viennent de voter les ouvriers sur bois de Berlin. En voici le texte :

« L'assemblée générale condamne catégoriquement l'ingérence de la rédaction de la *Holzarbeiter-Zeitung* dans les querelles intestines du parti socialiste allemand, en particulier l'attitude de la rédaction en faveur de la guerre à outrance. L'assemblée se tourne sévèrement aussi contre les insinuations malveillantes du rédacteur à l'adresse des députés Liebknecht et Rühle. L'assemblée attend de la rédaction qu'elle fasse abstraction totale de toute expression d'opinion liée aux divergences qui ont pris jour au sein du parti socialiste et qu'elle ne se borne qu'à la sauvegarde des intérêts professionnels des collègues fédérés. »

Chez les charpentiers

La guerre a tout particulièrement éprouvé la fédération des charpentiers, grâce à la crise qui n'a pas manqué de se faire sentir dans le bâtiment. Nombreux sont les ouvriers qui ont émigré ou qui ont changé de métier. La plupart de ceux qui ont été occupés en partie ont vu leur salaire baissé. Une statistique établie en 1915 prouve que sur 30 sections, 21 ont connu des baisses de 3 à 12 centimes par heure; deux n'ont pas vu de changements. Par contre, sept ont subi une amélioration. C'est donc au moment où le chômage et le renchérissement de la vie faisaient sentir cruellement leurs effets, que les patrons charpentiers ont profité de baisser les salaires.

Le nombre des sections est tombé de 36 à 32, ce qui réduit le nombre des membres, en tenant compte des départs et mutations, de 780 à 620 (en 1913, 1586).

Une forte baisse est à enregistrer dans la vente des estampilles, en raison de la diminution de l'effectif et du non-paiement de cotisations par de nombreux sociétaires appelés au service militaire. En 1913, pour faire la comparaison avec une année régulière, il a été vendu 56,296 estampilles, et en 1915, 21,068, représentant fr. 11,519.08.

Les recettes en 1913 ont été de fr. 25,004.57.

Aux dépenses, nous relevons les chiffres suivants :

<i>Grève et représailles</i>	fr. 165.60
<i>Voyage et chômage</i>	» 12,246.25
<i>Autres secours</i>	» 751.60
<i>Journal corporatif</i>	» 1,148.03

La fortune actuelle de la fédération est de fr. 22,779.65 pour la caisse centrale et de 38,594 francs 30 centimes pour les sections, soit au total fr. 61,373.95.

La caisse de maladie de cette fédération sent, elle aussi, les effets de la guerre. A fin 1915, l'effectif était de 294 membres, soit 116 de moins qu'à fin 1914. Pendant l'année, la caisse a payé 2831 jours de maladie à 65 malades, pour un total de fr. 5951.—. Il a été payé en plus 300 francs pour indemnités au décès. Les recettes ont été de fr. 4537.20. A partir de 1916, la caisse bénéficiera de la subvention fédérale, ses statuts étant reconnus par l'Office fédéral.

* * *

Les chiffres et les indications qui précèdent sont éloquentes, et la fédération des charpentiers n'aura pas trop de tous ses efforts pour se remettre du coup que lui aura porté la guerre. Espérons que la paix apportera la fin d'une crise qui aura trop duré.

Chez les typographes de la Suisse romande

Le rapport d'activité de cette fédération, pour l'exercice 1915, vient d'être publié. Nous en extrayons les quelques chiffres et les quelques lignes suivantes, qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

« Comme producteurs, bien que nous ayons peut-être, dans l'ensemble, ressenti moins que d'autres les effets de l'arrêt des industries et du commerce, nous pouvons affirmer, cependant, qu'en fait, dans certaines régions, le chômage a persisté d'une façon qui est devenue inquiétante pour quantité d'ouvriers typographes. Il n'entre pas dans les intentions du C. C. d'examiner en détail la situation qui a été faite à chacune de nos sections pendant cette période, cette tâche incombant, plus spécialement, aux comités locaux; nous voulons simplement relever le fait que le marché du travail a été fort inégal. Tandis que dans les centres comme Lausanne et Genève, où l'édition a vécu ses plus beaux jours, étaient moins atteints par le chômage, les centres industriels et ceux où fleurissait jadis l'industrie dite des étrangers ont, par contre, souffert d'une manière sensible et prolongée de l'arrêt des affaires. Les camarades trouveront, dans les tableaux qui suivent, la situation examinée à la lumière des chiffres.

Comparée aux cinq mois correspondants de l'année 1914, on peut en déduire que la situation, au point de vue du travail, s'est constamment améliorée, chaque industrie cherchant à vivre avec l'époque troublée que nous traversons.

Malgré la guerre et les problèmes nouveaux et nombreux qu'elle a posés à l'attention des administrateurs de la Fédération, nous avons continué l'étude de diverses questions syndicales ou de portée plus générale, ayant trait aux rapports de la Fédération avec d'autres groupements analogues. Bien que n'appartenant pas encore — en 1915 — à l'Union suisse des fédérations syndicales, nous avons été constamment en relation étroite avec la Commission syndicale suisse, chargée de recueillir les desiderata de notre classe, en vue de les faire aboutir par une intervention énergique auprès des autorités compétentes. Nous nous sommes fait représenter à l'une de ses séances plénières et nous avons appuyé l'idée de la grande statistique sur les salaires et les pertes subies par la classe ouvrière par chômage, service militaire, baisse de salaire, etc., etc. Au sujet de cette statistique — dont nous ne connaissons pas encore le résultat — nous pensons devoir relever, une fois de plus, l'attitude nonchalante, pour ne pas dire plus, d'une partie de nos fédérés. Lorsqu'une statistique de cette envergure est décidée, les camarades devraient bien songer qu'il ne s'agit pas simplement de noircir du papier ou de donner un peu d'occupation aux nombreux comités ouvriers qui fonctionnent en Suisse, mais bien pour prouver, par des données absolument sincères et sérieuses, que la classe ouvrière du pays est loin de nager dans l'aisance. Quand nous demandons à la classe capitaliste et aux bourgeois qui détiennent le pouvoir d'opposer aux menées des agrariens et des spéculateurs des mesures propres à ne pas aggraver la situation, il faut que nos revendications soient appuyées sur des faits prouvés. D'autre part, il est nécessaire que les militants des diverses organisations connaissent l'ensemble de la situation dans le pays, pour y puiser les motifs de notre action. Et c'était là le but de cette statistique.

L'adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales a été, enfin, résolue par l'affirmative. En application des décisions prises par l'assemblée des délégués de 1915, le C. C. a organisé une tournée de conférence avec le camarade Huggler, qui était alors secrétaire de l'U.S.F.S. A notre avis, ces conférences eurent un résultat heureux et, en principes, on devrait y avoir recours plus souvent. Le monde syndical suisse ne manque pas d'hommes compétents pour traiter des questions qui sont à l'ordre du jour et la Fédération devrait introduire dans son acti-

vité des tournées de conférences sur les sujets les plus divers. C'est une question qui pourra être reprise.

La question des apprentissages a continué à nous occuper constamment; toute une série de cas ont fait ressortir combien cette question est d'actualité et combien il est nécessaire de la solutionner conformément aux besoins de l'industrie, tout en tenant compte de nos intérêts comme ouvriers.

La convention professionnelle, qui contient quelques principes et conditions relatives aux apprentissages, rencontre — dans son application — une opposition assez sérieuse de toute une série de petits patrons qui encombrant leurs ateliers de jeunes gens et qui prétendent vouloir rester les seuls maîtres de juger s'ils sont aptes à faire de bons apprentis. L'Office de tarif, nanti, a essayé de solutionner plusieurs cas, en faisant preuve de beaucoup de bon vouloir. Quand les confrères sauront, par exemple, que dans l'une de nos sections comptant 19 membres cotisants, il y a 17 apprentis connus, pour 11 imprimeries existantes, ils se convaincront aussi de la nécessité d'étudier de plus près cette question.

Il est bon, cependant, de connaître que l'Office de tarif a fait faire un grand pas à cette question, en s'efforçant d'amener un peu de coordination entre les diverses conceptions admises par les cantons. Deux conférences mixtes ont eu lieu sous ses auspices, où chacune des parties a eu l'occasion de préciser ses propres revendications; actuellement, un règlement sur les apprentissages est en bonne voie et tous nos efforts vont tendre à le faire admettre par les autorités cantonales, qui auraient tout intérêt à confier aux gens de métier la surveillance et l'organisation de l'éducation professionnelle de nos futurs compagnons de travail... et de misère.

L'édition définitive de la convention professionnelle commentée, a, enfin, pu être mise entre les mains des fédérés, dans le courant du mois de mai 1915; ce travail laborieux avait été retardé ensuite de différents recours que nous avons introduits contre les décisions ou commentaires que nous estimions illogiques.

En application de la C. P., nous avons appuyé les démarches que l'O. T. a entreprises pour régulariser la situation à Fribourg et à Estavayer, en vue de réglementer le travail des femmes et obtenir, si possible, des garanties au sujet du respect des conditions contenues dans la C. P. Mais, nous devons constater que le fruit n'est pas encore mûr et que la Société des maîtres-imprimeurs de la Suisse romande n'est pas capable de l'effort qui serait nécessaire pour arriver à la solution que nous estimons la seule

logique: la transformation de ces maisons religieuses en imprimeries payant leur personnel masculin... ou féminin, sur les bases de la C.P.

Le travail de nuit est heureusement inconnu de la grande majorité des travailleurs de l'industrie du livre. Cependant, le nombre des journaux se confectionnant de nuit a augmenté ces dernières années, et messieurs les patrons trouvent que ce travail est quelque peu onéreux pour eux. Pour y remédier, ils nous ont demandé d'étudier avec eux une « réglementation du travail de nuit dans les imprimeries. » Trois de nos représentants ont assisté à une séance mixte convoquée sous les auspices de l'O. T. où il a été convenu qu'un projet serait élaboré et soumis à la discussion des adhérents des deux organisations contractantes. Jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune nouvelle sur ce sujet.

Avec l'année 1915, notre caisse de maladie a été reconnue par les assurances fédérales; nous participons donc à la distribution de la manne helvétique. Les confrères trouveront à la suite du présent rapport, l'exposé du premier exercice de cette caisse.

Le Secrétariat typographique international a fait également l'objet de plusieurs entretiens, sans amener de changement dans sa situation; depuis la réponse de la Commission du Secrétariat à notre demande de transférer son siège durant la guerre — demande repoussée — nous n'avons reçu qu'une communication de Stuttgart dans laquelle le camarade Stautner constatait, au nom de la Commission, que le Secrétariat était sans nouvelles de la plupart des organisations adhérentes. Nous ne voulons pas insister sur cette situation que nous aurions voulu éviter; nous ajoutons qu'aucune cotisation n'a été perçue en 1915, le Secrétariat ayant vécu grâce à un solde en caisse de quelques milliers de francs.

Les opérations financières de cette fédération ont été les suivantes:

Pour la caisse de résistance et l'administration de la fédération:

Recettes et solde 1914	fr. 87,167.33
Dépenses	> 7,569.77

Solde actif fr. 79,597.56

Les recettes de la Caisse de secours ont été de fr. 44,403.20 dont la moitié environ, soit fr. 21,071.45 représentent des cotisations supplémentaires. Quant aux dépenses, elles sont de fr. 47,694.80, soit de fr. 3291.60 supérieures aux recettes. C'est le chômage qui y participe pour la plus grande part. La fédération des typographes a payé, en effet, 18,914 journées de

chômage en 1915, pour un total de fr. 33,491.90. En 1914, elle avait payé fr. 30,023.85. Pour les deux années, la somme respective de fr. 63,515.75.

Les autres services sont restés dans la norme. Décès: fr. 2800.—. Invalidité, fr. 7715.—. Viatique et divers: fr. 216.05.

La Caisse de maladie accuse un total de recettes de fr. 13,826.25 et fr. 11,493.80 de dépenses.

L'effectif des membres qui était de 908 au 31 décembre 1914, était de 866 au 31 décembre 1915, soit une diminution de 42.

Neuf sociétaires sont morts sur les champs de bataille ou au service militaire. Nos camarades typos ont déjà payé leur tribut à la guerre.

En général, le rapport pour 1915 de la fédération des typographes romands nous permet de constater que la période que nous traversons ne manque pas d'éprouver durement cette fédération et qu'elle a payé déjà un rude tribut à la guerre, soit en vies humaines, soit en argent. D'autre part, les chiffres indiqués plus haut nous montrent combien la guerre a provoqué de chômage chez les typos.

* * *

Disons pour terminer que la Fédération des typographes de la Suisse romande tiendra sa 42^{me} assemblée annuelle les 3 et 4 juin 1916, à Neuchâtel. Elle sera suivie de l'assemblée générale de la caisse de maladie.

L'ordre du jour, en plus des rapports du comité central, du caissier central, etc., comprend un rapport et un vote sur la convention de fusion avec le Schweizerischer Typographenbund.

Un gros débat, et qui ne manquera pas d'intérêt, aura lieu à ce sujet. Mais on peut déjà prévoir un vote favorable à la fusion, malgré quelques oppositions qui se sont manifestées ces derniers temps.



Mouvement syndical international

En France

La C. G. T. et la lutte antialcoolique. Le Comité confédéral, réuni le samedi 26 juin, 1915 déclare approuver hautement toute campagne menée contre les méfaits individuels et sociaux causés par l'alcool.

Il se déclare en accord avec tous ceux, personnes ou groupes, dont l'effort tend à la disparition de ce poison social.

Convaincu qu'une nation, qu'une classe, ne pourront atteindre un degré de culture élevé, un stade de civilisation supérieure, qu'autant que leurs membres se seront débarrassés de la coutume dangereuse de boire de l'alcool;